

**AVIS AU PUBLIC**  
**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLAN LOCAL**  
**D'URBANISME DE SAINT-BREVIN-LES-PINS**

Le public est informé que, par arrêté n°2021-007 du 7 avril 2021, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud Estuaire a prescrit une procédure de modification simplifiée n°7 du PLU de Saint-Brevin-les-Pins. Les modalités de concertation ont été définies par délibération n°2021-139 du 15 avril 2021. Les modalités de mise à disposition au public ont été définies par délibération n°2022-103 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2022.

Le projet consiste à améliorer le rapport de présentation, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation et le zonage du PLU afin de faciliter leur mise en application sur certaines zones.

Un dossier de présentation de la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme sera mis à la disposition du public pour une durée d'un mois du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022.

Ce dossier, accompagné d'un registre ouvert à cet effet, sera consultable à la Mairie de Saint-Brevin-les-Pins aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie pour que le public puisse en prendre connaissance et y consigner ses éventuelles observations.

Le public pourra également déposer ses observations à l'adresse électronique suivante : [consultation.publique@cc-sudestuaire.fr](mailto:consultation.publique@cc-sudestuaire.fr).

Ce dossier sera également mis en ligne sur les sites internet de la Communauté de Communes Sud Estuaire et de la commune : [www.cc-sudestuaire.fr](http://www.cc-sudestuaire.fr) et [www.saint-brevin.fr](http://www.saint-brevin.fr)

Le 5 juillet 2022

Le Président,  
Yannick MOREZ